



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/044

Budget annexe de
l'assainissement : décision
budgétaire modificative n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 1er avril 2022
La Maire

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11, L2311-5 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2021, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux et industriels et commerciaux ;

Vu la délibération n°2021/236 du conseil municipal en date du 20 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 de la ville de Millau ;

Considérant que le budget annexe du service de l'assainissement est passé au 1er janvier 2018 en assujettissement à la TVA compte tenu des dispositions de la nouvelle délégation de service public au regard de la redevance du domaine public TVA, l'ensemble des comptes budgétaires ont été repris en hors taxes ;

Considérant la présente décision modificative n°1 de 2022 du budget annexe de l'assainissement reprend les écritures d'affectation des résultats de l'exercice 2021 et inscrit des crédits complémentaires pour charges exceptionnelles à hauteur de 230 000 euros ;

Considérant que le solde d'exploitation excédentaire s'élevant à la somme de 800 449,71 euros est inscrit en section de fonctionnement recettes au chapitre 002 ;

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20220407-2022DL044-DE
Reçu le 08/04/2022

Acte dématérialisé

Considérant que l'excédent d'investissement est inscrit en recettes d'investissement au chapitre 001 pour un montant de 69 220,14 euros ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section d'exploitation - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
60	Achats	0,00			
	60633 : fourniture de voirie				
63	Impôts taxes et versements assimilés	0,00			
	6356 : redevance				
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00		0,00	0,00
	654 : Pertes sur créances irrécouvrables				0,00
	658 : charges diverses de gestion courante	20 000,00			0,00
66	Charges financières	262 141,00		0,00	0,00
	66111 : Intérêts des emprunts et dettes	262 141,00			0,00
	66112 : ICNE				
67	Charges exceptionnelles	50 000,00		230 000,00	230 000,00
	6712 : amendes fiscales et pénales				0,00
	6715 : charges exceptionnelles				
	6718 : autres charges except. Sur op de gestion	50 000,00		230 000,00	230 000,00
	673 : titres annulées sur exercices antérieurs				0,00
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	463 660,00		0,00	0,00
	6811 : dot. Amort. Immo. Incorp. & corp.	463 660,00			
002	Excédent ou déficit reporté fonct.				0,00
006	Autofin. Compl. de la section d'investis.				0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
	611 : prestations de services				
023	Virement à la section d'investissement	109 946,00		570 449,71	570 449,71
	TOTAL DEPENSES	905 747,00	0,00	800 449,71	800 449,71
	RECETTES				
70	Ventes	800 000,00		0,00	0,00
	70128 : surtaxes communales	800 000,00			0,00
	704 : Participations de particuliers				0,00
	7068 : Autres prestations de services				0,00
74	Dotations, Subventions & Particip.	0,00		0,00	0,00
	741 : Prime pour épuration				0,00
75	Autres produits de gestion courante			0,00	0,00
	757 : redevances annuelles hors taxes				
66	Charges financières	0,00			
	6611 : ICNE				
042	Op. d'ordre de transf. entre sections	105 747,00		0,00	0,00
	777 : Amortissement de subventions	105 747,00			
	TOTAL RECETTES	905 747,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédents antérieurs reportés			800 449,71	800 449,71
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	905 747,00	0,00	800 449,71	800 449,71

Section d'investissement - Dépenses et recettes

Chapitre	LIBELLE	POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF	DM1		
			REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
001	Excédent antérieur reporté				0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	105 747,00	0,00	0,00	0,00
	13915 : subvention d'équipement	6 822,00			
	13918 : Autres subventions d'équipement	98 925,00			0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00			0,00
	2762 : créance/transf. de droit à déduc. Tva				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	265 567,00		0,00	0,00
	1641 : Amortissement emprunts CDC	263 374,00			0,00
	1687 : autres dettes	2 193,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	203 : frais de recherche ou de développement				0,00
	2031 : Maîtrise d'œuvre				0,00
21	Immobilisations corporelles	182 292,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	2111 : terrains nus				0,00
	21532 : réseaux d'assainissement	182 292,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	2154				0,00
	2182 : matériel de transport				
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	2315 : constructions				0,00
27	Autres Immobilisations Financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00
	2763 : Autres créances des Coll. Publiques	20 000,00		0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES	573 606,00	23 185,20	616 484,65	639 669,85
	RECETTES				
001	Excédent reporté			69 220,14	69 220,14
10	Dotations, fonds divers et réserves			0,00	0,00
	1068 : réserves				0,00
13	Subventions d'investissement reçues		0,00		0,00
	1315				0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
	1641 : emprunts				0,00
	1648 : Emprunts				0,00
	1688 : ICNE				
20	Immobilisation incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	203 : frais recherche ou de développement				
	2031 : Maîtrise d'œuvre				0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
	21531 : op d'ordre à l'intérieur de la section				
	21532 : réseaux d'assainissement				
	2313 : constructions				0,00
27	Autres Immobilisations Financières	0,00		0,00	0,00
	2762 : Créance/transf. de droit à déduc tva				0,00
	2763:00:00	0,00			0,00
040	Op. d'ordre de transf. Entre sections	463 660,00		0,00	0,00
	13918 : Autres subventions d'équipement				
	2801: Amort Immo Corp Frais				

	d'Etablis.				
	2803 : Amortissement frais d'études				
	2805 : Amortissement des droits				
	28031 : Amortissement frais d'étude				
	281351 : Amortissement des réseaux	415 960,00			
	281532 : Amort réseaux	43 864,00			
	d'assainissement				
	28154 : matériel industriel	3 836,00			
	28182 : Matériel de transport				
	TOTAL RECETTES	463 660,00	0,00	69 220,14	69 220,14
005	Autofinancement complémentaire				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	109 946,00		570 449,71	570 449,71
	TOTAL RECETTES DE LA SECTION	573 606,00	0,00	639 669,85	639 669,85

Après avis de la Commission municipale des finances en date du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1- D'adopter la présente décision budgétaire modificative.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.